



*Syndicat des Lycées et Collèges*  
**Cgt – FORCE OUVRIERE**  
*de Loire-Atlantique*

2, place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes  
Mail : folc44@gmail.com Site : www.snfolc44.fr



**« Collèges en progrès » : la grande régression !**

Alors qu'il supprime 4 000 postes à la rentrée prochaine, le MEN prétend « accompagner les élèves qui en ont le plus besoin » en désignant 800 collèges à mettre « en progrès ».

**Comment ?**

**\_ En contournant les dispositifs existants.**

M. Geffray remet en cause l'existence même du réseau des établissements en éducation prioritaire et des moyens dédiés.

**FO rappelle que c'est le classement en éducation prioritaire qui apporte des moyens supplémentaires pour les élèves (marge d'autonomie dans la DGH, seuil d'élèves par classe plus bas) ; et des avantages pour les personnels : une charge de travail pondérée (décharge horaire), une compensation financière (indemnités REP ( 1 734 € ) ou REP+ ( 5 114 € ) + part modulable ... ), une bonification pour les mutations... En période d'austérité budgétaire et de hausse des dépenses militaires, supprimer l'Éducation Prioritaire serait un bon vecteur d'économies !**

**Or, le fait d'être décrété « en progrès » n'apporte aucun moyen supplémentaire dédié, aucune compensation financière, aucune amélioration pour la carrière.**

**\_ En imposant le management local contre le droit statutaire.**

Du « diagnostic partagé » à la « feuille de route pluriannuelle, assortie d'objectifs de progrès clairs et d'indicateurs de suivi », les réunions se multiplient ! C'est ainsi 4 demi-journées de « mise en œuvre » que l'on tente d'imposer aux personnels, soit en banalisant des heures de cours, soit le mercredi après-midi, comme un pur et simple travail supplémentaire gratuit.

**\_ En niant la liberté pédagogique par la mise sous tutelle hiérarchique.**

Non seulement, on tente de substituer à l'obligation de moyens de l'État (moins d'élèves par classe, plus de groupes et de dédoublements, comme le permettrait la courbe descendante de la démographie), une obligation de résultats de ses agents remettant en cause la liberté pédagogique et le choix des formations.

Cette idée n'est que le résultat d'une politique visant à culpabiliser les équipes et à les déstabiliser. Ce n'est pas une idée nouvelle, elle a juste changé d'échelle. En effet, l'accompagnement pédagogique s'inscrit dans le prolongement de la réforme PPCR, qui a introduit par décret le principe de « l'accompagnement tout au long de la carrière », dont « bénéficient » tous les professeurs, CPE et PSY-EN<sup>3</sup>. En effet, dans le cadre des « rendez-vous de carrière », lorsqu'un collègue est évalué comme « à consolider », il peut se voir imposé un « accompagnement individuel » présenté comme une remédiation aux carences pointées dans la grille d'évaluation, pour répondre à la demande de l'institution. Il est ainsi « mis en progrès » grâce à des stages obligatoires et « l'appui » d'un tuteur, soit une mise sous tutelle pédagogique des enseignants, devenus stagiaire à vie, puisque celle-ci est possible à toute étape de leur carrière !

## Le point sur les obligations réglementaires de service.

Le décret Hamon, combattu par FO, a imposé en 2014, au travers du décret 2014-940, des obligations supplémentaires en plus de nos heures d'enseignement. Parmi ces très nombreuses « missions liées » figure « le travail au sein d'équipes pédagogiques », et une circulaire de 2015 (2015-057) tente de rendre obligatoire « la participation aux réunions d'équipes pédagogiques qu'elles prennent ou non la forme d'une instance identifiée » (conseils de classe ou d'enseignement.)

**Cependant, la participation au conseil pédagogique, au conseil école-collège, au conseil de cycle ne font partie des « missions liées », et ne constituent pas des obligations de service.** Pour FO, il en va de même pour ces réunions locales.

### Rappel : qui a voté quoi ?

Décret Hamon Redéfinissant nos Obligations de service (Décret du 20 août 2014)	<u>VOTE AU CTM 27 MARS 2014</u> <b>CONTRE : FO, CGT, SUD, SNUEP-FSU,</b> <b>POUR : CFDT, UNSA</b> ABSTENTION / SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU
---	--

### Protocole PPCR

Validation par les  
Organisations  
Syndicales

Décrets statutaires PPCR  
enseignants et CPE

30 SEPTEMBRE 2015

**CONTRE : FO, CGT, Solidaires**  
POUR : FSU, UNSA, CFDT, CFTC

VOTE AU CTM 7 DÉCEMBRE 2016

**CONTRE : FO, CGT, SNALC**  
POUR : CFDT, FSU, UNSA

Le SNFOLC appelle les collègues à se réunir pour prendre position collectivement contre ce dispositif de « collègues en progrès », et pour la baisse réelle des effectifs par classe, pour la possibilité d'intégrer le réseau EP des établissements qui le demandent, et pour le respect de la liberté pédagogique individuelle.

